



Non présence au tribunal

Par **lolou59**, le **06/01/2015** à **15:19**

Bonjour à tous
J'ai porté plainte contre mon ex conjoint pour harcèlement moral. Textos, mails, visite à mon domicile, appels au travail. Harcèlement sur ma famille et mes amis. Bref que du bonheur.
Au bout d'un an et demi de plainte et de main courante, il est enfin convoqué au tribunal. J'ai été informé par le commissariat en charge du dossier de ce fait.
Je n'ai eu aucune convocation.
Je n'y suis pas allée. Je ne souhaitais pas me retrouver avec lui. Et je n'ai plus les moyens de me payer un avocat. J'en ai déjà eu pour 1400 euros pour une procédure au jaf qui n'a rien donné de plus...puisque pas de pénal.
Monsieur lui a l'aide juridique, c'est tellement plus facile...
Mais là j'ai un doute que me met mon entourage. Est-ce que ça change quelque chose ?
Va-t-il quand même être puni ?
Je n'ai pas demandé de dommages et intérêts, juste la paix. De toute façon il est insolvable.
Si vous savez m'aider. Merci beaucoup